

Licenciement abusif de contrat de cdd qui prend fin

Par kahin, le 09/01/2012 à 14:39

Bonjour,

pour un licenciement abusif que me conciliez-vous car mon contrat de CDD il lui restai 2mois je demanderai une indemnité ou l'intégration a mon poste car a je retourne au travail peut être je bénéficierai de renouvellement de mon contrat et-ce que je peut les demandé les 2

Par DSO, le 09/01/2012 à 18:51

Bonjour,

J'ai un peu de mal à vous déchiffrer, mais si j'ai bien compris, l'employeur à mis fin sans motif de manière anticipée à votre CDD.

Si c'est le cas, vous pouvez saisir le Coseil de Prud'hommes. La sanction sera le paiement des salaires restant dus, mais vous ne pourrez pas demander la réintégration, car le temps d'obtenir une décision de justice, vore contrat sera terminé depuis longtemps.

Cordialement, DSO